

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Quorum : 8

Votants : 14

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, LOIZEAU Anthony, POUPIN Loïc, MARQUET-SIMONNET Céline, BARRAUD Cédric, VIGNERON Céline, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline

Absents ou excusés :

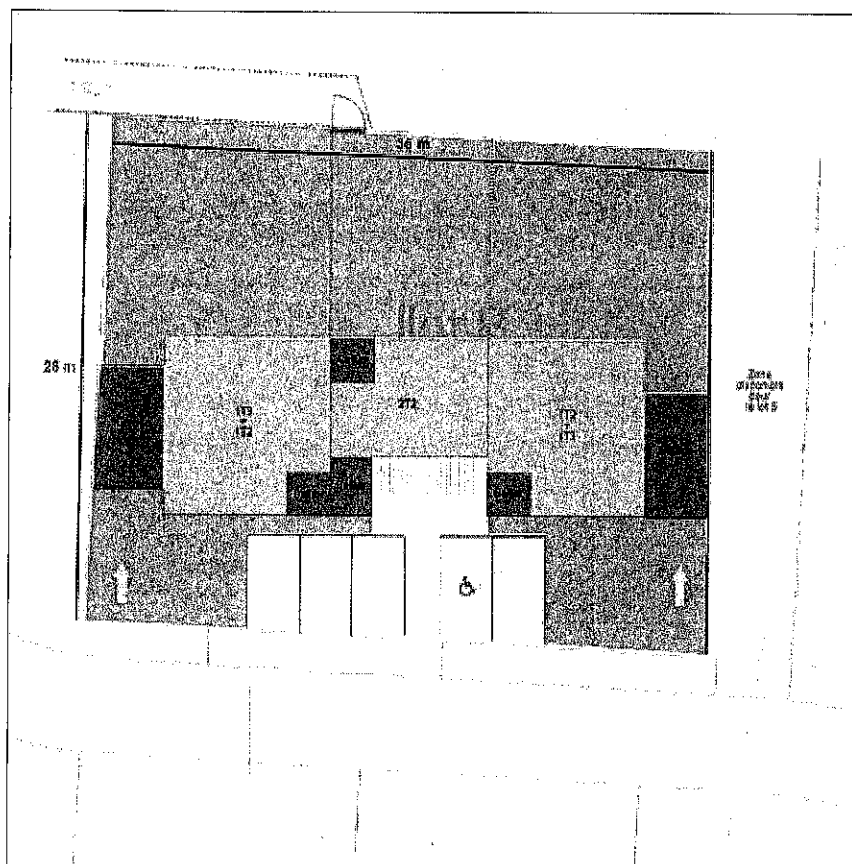
Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

### D202401306 - Lotissement des Hirondelles 4 : choix du maître d'ouvrage pour les logements sociaux

Madame le Maire a pris contact avec plusieurs bailleurs sociaux, afin d'envisager une opération de logements locatifs sociaux sur le lotissement communal « les Hirondelles 4 » à Saint Paul en Pareds.

Vendée Logements et Vendée Habitat ont réalisé une pré-étude de faisabilité et nous ont fait part d'un projet d'aménagement pour l'îlot B.

Après comparaison par le bureau municipal des 2 projets tant sur le plan du nombre de logements produits, de l'espace nécessaire au projet et de l'offre financière remise, Madame le Maire propose au conseil de retenir le projet suivant :



Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions proposées par Vendée Habitat, et sous réserve de l'obtention de l'arrêté du Permis d'Aménager, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de confier à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage du programme de construction de 6 logements locatifs sociaux intermédiaires décomposés en 4 T2 avec celliers et 2 T3 avec garage dans le lotissement « les Hirondelles 4 »

- **DECIDE** d'autoriser à Vendée Habitat l'accès aux parcelles pour procéder à toutes les études nécessaires,
- **DECIDE** de vendre à Vendée Habitat le foncier nécessaire à l'opération de construction de 6 logements locatifs sociaux sur la parcelle B au prix global de 50 000 € HT (cinquante mille euros hors taxes), sous réserve des contraintes éventuelles liées à la nature du sol ou du sous-sol,
- **DECIDE** de prévoir un branchement tous réseaux (EU/EP/AEP/électricité/Telecom,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce projet, ainsi que les actes.

-----  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 01/02/2024

Fait à Saint Paul en Pareds, le 31/01/2024

BOURMAULT Christelle, secrétaire de séance

Bénédicte GARDIN, Maire.

